

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 11 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. – Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.53 Vendée Eau : convention n°PI 01.010.2024 – Remplacement et déplacement des hydrants

Dans le cadre de l'élargissement de la RD 103, le conseil municipal est informé que des travaux de remplacement et renouvellement d'un poteau incendie est nécessaire pour assurer la protection des habitations au carrefour de la route du Perrier et le chemin du Logis.

Dans ce cadre, Vendée Eau a fait parvenir à la commune une proposition technique et financière.

Le coût des travaux est estimé à 1 100,00 € H.T. (mille cent euros). La participation de la commune pour ces travaux est de 100 % du coût.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** le projet de remplacement et renouvellement d'un poteau incendie,
- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec Vendée Eau,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15 AVR. 2024

ID : 085-218502847-20240411-DEL2024_53-DE

S²LO

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : **POUR : 25** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

